FRC I. 7228

7228
Case
FRC
11132

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Oubliées dans le compte rendu

d'André DUMONT,

Dédiées au Corps Electoral de France.

L'Ogre-Dumont, dans un long et plat libelle, tissu de calomnies et de mensonges, intitulé : *Compte rendu á ses Commettans*, avance qu'il a *entre ses mains une lettre signée de moi, par laquelle je le prie de m'envoyer à mon ami Fouquier-Tinville.* S'il a entre les mains une lettre signée de mon nom, qui contienne ces mots, *mon ami Fouquier-Tinville*, mots que je n'ai jamais écrits, signés ni prononcés, c'est un faux de sa façon : un faux n'effraie pas un scélérat qui a prodigué avec fureur le sang innocent, et spolié les familles qu'il a égorgées. Ce plat coquin en a menti impudemment sur ce fait, comme sur tous ceux qui sont contenus dans son pitoyable ouvrage. Mais il a beau mentir, calomnier et faire son apologie, il sait bien intérieurement qu'il n'en imposera qu'à quelques im-

bécilles, et qu'il n'en est pas moins prouvé sans retour qu'il est un lâche fripon, un brigand, un pourvoyeur de guillotines, et un buveur de sang. Si ce vil bourreau pouvoit jamais rentrer au corps législatif, le choix d'un pareil monstre couvriroit d'ignominie le corps électoral qui l'auroit fait.

Je dénonçai cet exécrable malfaiteur dans le temps même de ses fureurs révolutionnaires et de ses affreuses proscriptions, n'ayant aucun moyen d'en délivrer la France. Je bravai ses injures qui ne pouvoient m'atteindre, et qu'il avait la lâcheté de m'adresser dans la certitude de l'impunité que lui assuroient les circonstances et son caractère public qu'il a constamment avili. Bientôt proscrit et jeté par son ordre dans les cachots, comme ayant tenté d'avilir, dans sa personne, la représentation nationale, et comme conspirateur le 9 thermidor, et les démarches de mon frère et de quelques amis encore vivans, ont empêché le succès des efforts qu'il n'a cessé de faire pour assurer ma perte. J'ai agité depuis à coups de fouet dans sa fange ce misérable dont la férocité, la bassesse et la poltronerie sont devenus proverbe. Je ne m'avilirai point à répondre plus longuement par des mots à ce vil apostat de tous les partis, couvert de mépris, conspué et accoutumé à recevoir des démentis et bien pis encore: il n'y a d'autre réponse à ce brigand chargé de flétrissures et dégoutant de sang humain, que de le signaler à toute la France par ses brigandages, par ses meurtres et par ses écrits, éternel monument de scélératesse.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Innocens des deux sexes arrêtés par ordre de l'ogre-Dumont, livrés par lui aux tribunaux révolutiannaires de Paris et d'Arras et autres, et morts sur l'échafaud.

Mois de frimaire an quatrième.

L'ex-duc Duchatelet, 66 ans, arrêté à Amiens comme contre-révolutionnaire, envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné le 23.

Mois de nivôse.

Dutremblay, agent de la régie des charrois, arrêté à Chantilly, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, envoyé au tribunal révolutionnaire, de Paris, guillotiné le 12.

Bonnefoi, commissaire des guerres à Senlis, département de l'Oise, arrêté commue prévaricateur, envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné le 12. Cet honnête homme qui n'a jamais prévariqué, a été généralement regretté.

Mois de pluviôse.

Lefèvre, arrêté à Creil comme conspirateur, envoyé à Chantilly, département de l'Oise, puis au tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné le 3.

Mois de ventôse.

Fortin Tourbier à Brêles, département de l'Oise, livré par l'ogre-Dumont au tribunal criminel du département sous prétexte d'avoir scié l'arbre de la liberté,

et crié vive le roi, guillotiné le 6. Voyez sa lettre du 30 pluviôse an deuxième. Il est certain que l'arbre a été scié la nuit, et que le cri de vive le roi n'a pas été entendu.

Devienne, aubergiste au même lieu, livré au même tribunal par le même, sous le même prétexte, guillotiné le même jour.

Un troisième, Tourbier au même lieu, s'est noyé dans une fosse à tourbe pour éviter la même catastrophe.

Michenon, laboureur à Choisy, département de l'Oise, jeté dans les prisons de Beauvais comme conspirateur, envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné le 12.

Lavette, piqueur des garde-du-corps, arrêté à Amiens comme émigré, envoyé à la commission militaire d'Arras, guillotiné le 16.

Dubois, fruitier à Lagny, département de l'Oise, envoyé dans les prisons de Beauvais comme conspirateur, guillotiné en cette ville le 30.

Mois de germinal.

L'ex-maréchal de France Mailly, 89 ans, envoyé par l'ogre à Joseph Lebon avec une lettre de recommandation comme conspirateur, guillotiné à Arras le 3.

Borry, 50 ans, femme-de-chambre de l'ex-comtesse d'Hervilly, arrêtée à Daignecourt, département de la Somme, comme contre-révolutionnaire, transférée des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotinée le 19.

Vigneron, ex-carme à Amiens, livré par l'ogre

au tribunal criminel du département, comme réfractaire, guillotiné le 19.

Ragondet, inspecteur des charrois, arrêté à Cappy, département de la Somme, comme conspirateur, transféré des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotiné le 24.

Mois de floréal.

L'ex-duc Béthune-Charost, 25 ans, arrêté comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotiné le 9.

Bourrée-Corberon, ex-lieutenant des Gardes-Françaises, arrêté à Beauvais comme conspirateur, transféré des prisons de cette ville à la conciergerie de Paris, guillotiné le 28.

Colliez, 42 ans, agent de Corberon, arrêté à Troissereux, département de l'Oise, comme conspirateur, transféré des prisons de Beauvais à la conciergerie de Paris, guillotiné le 28.

Mois de prairial.

Hannonet, 51 ans, arrêté à Noyon, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de Beauvais à la conciergerie de Paris, guillotiné le 7.

Croisy, 35 ans, ex-curé au Havre-Libre, département de la Somme, arrêté comme conspirateur, transféré des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotiné le 21.

Noël, 61 ans, chirurgien à Roye, département de la Somme, arrêté comme conspirateur, trans-

féré des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotiné le 24.

C. Soiron, 55 ans, tourrière-carmélite à Compiègne, département de l'Oise, arrêtée comme fanatique, envoyée à la conciergerie de Paris, guillotinée le 29.

T. Soiron, 45 ans, tourrière-carmélite au même lieu, arrêtée sous le même prétexte, guillotinée le même jour.

Mois de messidor.

Foucard, 41 ans, arrêté à Sorel, département de la Somme, comme conspirateur, transféré des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotiné le 2.

Femme Boulet, 56 ans, arrêtée à Grandvilliers, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transférée des prisons de Beauvais au Plessis, guillotinée le 5.

Millon, 68 ans, ex-constituant, arrêté à Montherland, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de Beauvais à la conciergerie de Paris, guillotiné le 5.

Desprès, 28 ans, arrêté à Noyon, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de Beauvais à la conciergerie de Paris, guillotiné le 6.

Hourdet, 58 ans, ex-curé de Verberie, département de l'Oise, arrêté comme conspirateur, transféré des prisons de Beauvais à la conciergerie de Paris, guillotiné le 9.

La veuve du maréchal de Biron, 71 ans, arrêtée

à Baure près Amiens, comme contre-révolutionnaire, jetée dans les prisons d'Amiens, transférée à la conciergerie de Paris, guillotinée le 9. Voyez l'infâme lettre de l'ogre, du 20 septembre 93, moniteur du 25 septembre, où il insulte lâchement cette femme respectable en l'envoyant à l'échafaud.

Andrecy, caba etier à Formery, département de l'Oise, arrêté comme conspirateur, transféré des prisons de Beauvais au Plessis, guillotiné le 13.

Damour, 20 ans, arrêté à Pont Sainte-Maxence, comme contre-revolutionnaire, transféré de Chantilly à la conciergerie de Paris, guillotiné le 14.

Desengremelle, 36 ans, homme d'affaires de l'ex-comtesse du Sausais, arrêté à Vauchel, département de la Somme, comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons d'Amiens à la conciergerie de Paris, guillotiné le 14.

Crétal, procureur de la commune de Senlis, département de l'Oise, arrêté comme contre-révolutionnaire, transféré de Chantilly au Plessis, guillotiné le 14.

Despréaux, 27 ans, marchand, arrêté à Amiens comme conspirateur, transféré des prisons de cette ville au Plessis, guillotiné le 16.

Laroche Lambert, 58 ans, ex-chanoine de Beauvais, arrêté comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de cette ville au Luxembourg, guillotiné le 14.

Regnac, 42 ans, ex-noble, arrêté à Beauvais comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de cette ville au Luxembourg, guillotiné le 19.

Rendon-Latour, 58 ans, arrêté à Creil, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transféré de Chantilly au Luxembourg, guillotiné le 19.

Gonin, 55 ans, vanier, arrêté à Regny, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de Beauvais au Luxembourg, guillotiné le 21.

Lalan, 42 ans, arrêté à Amiens comme contre-révolutionnaire, transféré au Luxembourg, guillotiné le 22.

Rivery, 36 ans, ex-lieutenant au bailliage d'Amiens, arrêté comme contre-révolutionnaire, transféré au Luxembourg, guillotiné le 22.

Hellot, 36 ans, capitaine des charrois, arrêté à Chantilly comme contre-révolutionnaire, transféré au Plessis, guillotiné le 29.

Thouret, 79 ans.—Pellerat, 64 ans. — Brard, 58 ans. — Crétien, 57 ans. — Roussel, 55 ans. — Hannisset, 52 ans. — Trezelle, 51 ans. — Croisy, 49 ans. — Dufour, 48 ans. — Lidoine, 42 ans. — Vézolat, 30 ans, toutes ex-religieuses carmélites à Compiègne, département de l'Oise; toutes arrêtées comme conspiratrices et fanatiques, transférées à la conciergerie de Paris, guillotinées le 29.

Mois de thermidor.

Lafont-Desessarts, 53 ans, arrêté à Creil, département de l'Oise, comme contre-révolutionnaire, transféré des prisons de Chantilly au Luxembourg, guillotiné le 4.

Obrenant, 55 ans, ex-curé de Magniguerville, département

département de l'Oise, arrêté comme conspirateur, transféré des prisons de Beauvais à la conciergerie de Paris, guillotiné le 5.

Femme Foslé, 33 ans, arrêtée à Compiègne, comme contre-révolutionnaire, transférée à Saint-Lazare, guillotinée le 8.

Il faut ajouter à cet état nominatif Condorcet dénoncé par l'ogre-Dumont dans la séance du 29 juin 1793, obligé de fuir à la suite de cette dénonciation, puis mis hors la loi, il s'est tué.

Un officier municipal d'Amiens, connu sous le soubriquet de Jérôme Pointu, menacé par l'ogre d'être envoyé au tribunal révolutionnaire, pour avoir distribué des farines aux habitans d'Amiens qui souffroient la famine depuis long-temps, se retira dans sa maison à Saint-Maurice, où il se brûla la cervelle.

Le prétendu assassin de l'ogre-Dumont; car ce misérable a eu aussi les honneurs de l'assassinat comme Robespierre et Collot : « la fureur de ces scélérats étoit telle, dit-il à la convention, en parlant des prétendus révolutionnaires de Noyon et d'Amiens qui venoient demander à la barre réponse à une dénonciation faite contre lui par la société populaire d'Amiens, et qu'il avoit soustraite, « que j'ai « été sur le point d'être assassiné, et que l'un des « principaux coupables a été condamné hier à « mort par le tribunal révolutionnaire comme con- « vaincu d'avoir acheté des pistolets pour me brûler « la cervelle. « Moniteur du 19 messidor an 2.

Rappelet, vieillard infirme, patriote sage et irréprochable sous tous les rapports, enlevé nuitam-

ment de son domicile à Breteuil, département de l'Oise, par ordre de l'administration et du comité révolutionnaire de ce lieu qui n'eussent jamais osé se rendre coupables de cet attentat, s'il n'eût pas été consenti et ordonné par l'ogre-Dumont; transféré à la conciergerie de Paris, et mort en prison par suite de ses infirmités aggravées par sa détention, et soustrait par-là à l'échafaud que l'ogre lui assuroit, comme le savent très-bien plusieurs témoins existans.

Le président de Rodenet enfermé à Nointelle et mort dans sa prison par suite de ses souffrances.

Total 59 innocens des deux sexes arrêtés et égorgés sur l'échafaud ou morts dans leur prison par le fait de l'ogre-Dumont.

Je ne comprends point dans cette nomenclature une foule d'autres innocens qui ont péri sur l'échafaud, ou qui sont morts dans les prisons de Doullens, d'Amiens, Argenlieu, Clermont, Nointelle, Liancourt, Chantilly, etc. Je ne parle pas des malheureux belges qui se sont immortalisés aux avant-postes de l'armée du Nord, par des actes non interrompus de bravoure et d'intrépidité, les plus redoutables ennemis de la tyrannie autrichienne, venus à Amiens pour se refaire et se recruter, qui ont été atrocement calomniés et sacrifiés en grande partie par ce monstre avide de sang qui s'exprime ainsi dans une lettre du 8 nivôse an 2, moniteur, du 13.

« Huit mille belges bien armés sont, depuis un « mois ou cinq semaines, à Amiens : ils avoient à « leur suite environ huit cent femmes qu'ils faisuient

« loger evec eux, et à cause desquelles il arrivoit « chaque jour des scênes. Le grand émétique nat « tional a balayé ces corps, qu'il est instant de re- « tirer d'Amiens »; il en a menti sur le prétendu fait des huit cents femmes; mais il falloit imaginer un motif de les persécuter et de verser leur sang; et il passe pour constant dans le département de la Somme, et le fait est attesté par tout ce qui reste de ces braves régimens; que pour y parvenir plus sûrement, il fit mutiler, pendant la nuit, l'arbre de la liberté à Amiens, et en fit accuser les malheureux belges, dont beaucoup ont été livrés à la commission militaire d'Arras qui les a fait périr; à la suite de quoi, il écrivit le 18 frimaire, an 2, moniteur 23 frimaire: « Les rebelles de la Vendée ont ici des agens. » On s'est, cette nuit, permis un attentat affreux dont » j'espère decouvrir les auteurs; le temple de la raison » et l'arbre de la liberté ont été profanés. Depuis » trois jours les étrangers abondoient; j'ai donné » l'ordre de les arrêter. »

Et dans une seconde lettre de même date: « ce » dont je vous entretenois il y a six heures se dé- » couvre: ce sont des étrangers arrivés ici qui cher- » choient à fomenter le trouble; mais j'ai tendu » mon large filet, et j'y prends tout mon gibier de » guillotine. »

Il est chargé, de plus, de tous les crimes commis par les autorités constituées; par les comités révolutionnaires, et par ses nombreux agens particuliers dans les départemens de la Somme et de l'Oise, puisqu'il est certain que tous ces individus étoient tenus, *sous leur responsabilité capitale*, de lui *donner*

des renseignemens relatifs aux personnes suspectes, et de les faire arrêter; puisque le 25 ventôse il écrit d'Amiens au comité de surveillance de Beauvais : « Un vaste complot a été ourdi; le comité de salut public vient de le faire connoître; il n'y a pas un instant à perdre; il faut arrêter tous les intrigans, tous les ennemis de la république; ne laissez pas en liberté un seul individu suspect; sur-tout ne souffrez plus que les individus notés d'incivisme restent chez eux. Faite-les sur-le-champ incarcérer, à peine d'être vous-même destitués; le coup de massue est porté : tous les ennemis de la patrie doivent tomber. Vive la république! » Puisqu'il avoue lui-même dans une lettre du premier octobre 1793, onze heures du soir, en date d'Abbeville, moniteur, 6 octobre 93 : « Quarante-quatre charettes ont emmené devant moi les personnes que j'ai fait arrêter par le comité de surveillance. »

Il est certain qu'il n'y avoit d'autre moyen de se soustraire aux persécutions et à l'échafaud, que de devenir le malheureux instrument de ce meurtrier qui est borné au point de croire se disculper des crimes atroces et nombreux qu'il a commis par ceux que le 9 thermidor seul ne lui a pas laissé le temps de commettre; qui se croit innocenté en insinuant qu'il n'étoit que l'exécuteur des ordres du comité de salut public, ce qui est bien loin d'être prouvé; comme si Fouquier-Tinville, Joseph Lebon et Carrier en étoient moins d'affreux scélérats, pour avoir été comme lui les lâches exécuteurs des ordres des Barrère, des Collot, des Billaud; comme si les

vils instrumens de ces monstres couverts de sang humain pouvoient être autres que des monstres de leur trempe. Achevons de le peindre par ses propres écrits, et de river sur son front l'écriteau de l'ignominie.

Extraits des lettres et discours de l'ogre-Dumont.

Séance du 24 mars 93, « il demande de donner lecture à la convention d'une adresse qui tend à allumer la guerre civile dans toute la république; demande le renvoi au comité de sûreté générale, et que l'imprimeur soit mandé à la barre. »

C'étoit une adresse de la société populaire d'Amiens qui ne demandoit rien moins « qu'une loi contre les provocateurs au meurtre et les apôtres de l'anarchie, une loi pour obtenir une force départementale, afin d'assurer l'indépendance des opinions des représentans du peuple; un décret d'accusation contre Marat, Robespierre, Danton et leurs affiliés; l'exécution entière du décret rapporté en faveur des assassins des 2 et 3 septembre; la destitution de la commune de Paris, et l'abolition du tribunal révolutionnaire. » Moniteur, 26 mars 93.

Séance du 29 juin 95; il dénonce les députés de l'Aisne, Petit, Bélin, le Carlier, Jean Debry et Condorcet: il a été, comme on sait, la cause première de la mort de ce dernier.

Lettre à la convention, Amieus, moniteur, 10 septembre 93: « Je crois que tous les ci-devant ducs, comtes, vicomtes, marquis, etc. et leurs familles sont dans ce pays. D'arrestation en arrestation, j'extirperai ce

chancre; et le département une fois mis au vif, ne demandera plus que des soins. Soixante-quatre prêtres insermentés vivoient ensemble en une superbe maison nationale; je les ai fait traverser ainsi la ville, pour les faire enfermer en une maison d'arrêt. Indiquez-moi la destination que je dois donner à ces cinq douzaines d'animaux, que j'ai fait exposer à la risée publique. Dans les nouvelles arrestations les Mailly, les Beuvron, les d'Harcourt, les Deligne, s'y trouvent compris. Les titres de noblesse sont saisis: je viens de faire encore arrêter un homme que je crois émigré d'après un aveu indiscret de sa femme. J'ai fait conduire les premiers à la citadelle de Doullens, avec le colonel des ci-devant gardes du roi en cette ville (Amiens.)

Tous les jours je reconnois de nouveaux complots. Le ci-devant duc Duchatelet détenu ici, se sent l'ame si nette, qu'il a fait venir un médecin auquel il a demandé double dose d'opium et au geolier du poison. »

La présente lettre dénomme bien positivement le duc Duchatelet, guillotiné à Paris le 23 frimaire an 2, et non le marquis Ducatalet que l'ogre-Dumont nous apprend naïvement qu'il a persécuté, ce que j'ignorois, mais qui n'a point péri. Beuvron, d'Harcourt, Deligne ont été sauvés; Mailly a été envoyé par l'ogre à son ami Lebon qui l'a fait guillotiner le 3 germinal an 2.

Lettre du 10 septembre 93, Amiens, moniteur, 16 septembre 93. « Les complots se découvrent chaque jour; et plus je fais faire d'arrestations, plus je

trouve de coupables. J'ai encore fait arrêter huit ou dix personnes suspectes, dans lesquelles mêmes plusieurs sont prévenues d'émigration. On a trouvé chez la ci-devant maréchale de Biron une correspondance très-importante, et qui donne la preuve de l'esprit contre-révolutionnaire des ci-devant administrateurs du département. Plusieurs de ces lettres sont du citoyen Desmery, président du tribunal criminel de ce département qui les a signées. Je viens de le faire arrêter, après l'avoir destitué. Duchatelet a trahi son secret: il en est résulté la découverte d'un souterrein occupé par des émigrés dont plusieurs viennent d'être arrêtés. Il leur a été enlevé un petit étendard couvert de fleurs de lys, brodées en or et en argent, et portant tous les attributs de la royauté. Je tiens un fil que je ne quitte pas; il me conduit dans les derniers retranchemens de l'aristocratie, Je n'ai que le temps de vous assurer de mon zèle: je pars demain pour une nouvelle expédition; ça ira. »

L'étendard signalé est précisément celui que l'ogre-Dumont fit attacher derrière la voiture de l'ex-duc Duchatelet en l'envoyant à la conciergerie de Paris, et avec lequel il a été conduit à l'échafaud. Ce malheureux vint avec quatre gendarmes à l'auberge de l'Ange à Breteuil où j'étois, et il en partit le lendemain matin à huit heures. Une heure après son arrivée vint l'ogre-Dumont qui l'avoit envoyé lui-même d'Amiens, et qui ne l'a jamais confondu avec le marquis Ducatelet. Ce scélérat imbécille ne ment pas adroittement. Parmi les huit ou dix personnes sus-

pectes arrêtées, on compte femme Borry, la veuve du maréchal Biron, Lavette prévenu d'émigration, Rivery, Ragondet, Lalan, Foucard.

Lettre du 20 septembre 93. Amiens, moniteur, 25 septembre. « Le ci-devant compte d'Hézèque vient d'être ramassé dans les nouvelles arrestations qui viennent d'être faites. J'ai découvert des sommes énormes en or et en argent chez la ci-devant maréchale de Biron; d'autres sommes en or et en assignats à face royale, ainsi que de la vaisselle plate enfouie. Je l'ai découverte, et vais la faire déposer ici, en attendant que je vous l'adresse avec la ci-devant maréchale qui avoit l'incivique complaisance d'être la trésorière et l'agente de Duchatelet, Charost-Béthune et autres. Comment se peut-il donc qu'une vieille édentée s'ingère encore de trahir sa patrie? Victor Broglie a laissé en fuyant une argenterie considérable, des couverts en or, sans gardiens, des malles fermées et d'autres ouvertes.

» Il existe en ce pays trois choses qui font trembler les traîtres, les voici: Le tribunal révolutionnaire, la guillotine et le maratiste Dumont. Il y a deux jours que j'ai été arrêté le soir par trois muscadins qui me dirent d'un ton amical: c'est ton dernier moment: ma réponse énergique, en leur montrant deux pistolets saisis sur Duchatelet, leur fit faire une retraite peu honorable. »

Il faut remarquer l'immoralité féroce de ce scélérat, insultant à la vieillesse en l'envoyant à l'échafaud, et l'aveu du vol de deux pistolets de Duchatelet

châtelet qui ne lui avoient coûté, disoit-il très-spirituellement qu'une peur. Quant aux sommes énormes en or, en argent et en assignats à face royale, vaisselle plate, argenterie considérable, couverts en or, sans gardiens, malles ouvertes, malles fermées; il ne faut pas croire que l'ogre-Dumont en ait rien détourné à son profit; bien au contraire.

Lettre du 4 octobre 93, Abbeville. Moniteur, 18 du premier mois, an 2. « Je viens encore de découvrir un dépôt d'or, d'argent et de vaisselle dans une maison ci-devant seigneuriale. Tout cela va on ne peut mieux en ce pays : j'espère que bientôt les aristocrates, les modérés et les feuillans y seront aussi rares que les rois. »

Lettre du sixième jour de la troisième décade, deuxième mois, an 2, moniteur du premier du duexième mois, an 2. « Si j'ai souffert en contribuant à sauver ce département et celui du Pas-de-Calais, de la fureur des contre-révolutionnaires, mes veilles et mes fatigues viennent d'être payées d'un bien agréable retour. Depuis un mois sur-tout je ne découvre plus seulement des émigrés et des conspirateurs, je trouve leurs trésors. Dans un jardin appartenant au ci-devant comte d Hervilly, que par une suite d'un ordre que j'ai donné, on vient de conduire à Paris avec douze scélérats de son espèce, on a trouvé dans une fouille faite à dix pieds de profondeur sept caisses remplies, savoir : six de titres de noblesse et de féodalité, et une d'argenterie. Au milieu des bois, mais à quelque distance, on trouva un paquet contenant des couverts d'argent, quatre malles et trois caisses pleines d'effets précieux et de

linge. Les dénonciations pleuvent ici, et l'aristocratie plus déconcertée que jamais ne sait où se fourrer. J'espère que bientôt le traitement des prêtres en ce département ne montera pas haut; car je vais leur faire une guerre ouverte. »

On ne peut se lasser d'admirer la sagacité de l'ogre-Dumont à trouver des trésors; mais son désintéressement connu doit éloigner tout soupçon. Il est vrai que lorsqu'il étoit méchant huissier ou clerc au village d'Oisemont en Picardie, il n'avoit ni fortune, ni espérance d'en avoir; mais c'est probablement par ses épargnes sur le traitement annuel que cet honnête homme recevoit en assignats durant le temps de ses missions, qu'il a acquis sa propriété d'Abbeville, et quelques menus effets dont nous ne parlons point, et qu'il n'eût jamais trouvés dans son greffe poudreux.

Des malveillans soupçonnent violemment sa probité qui n'est pas de nature, disent-ils, à tenir contre tant de trésors trouvés errant d'effets précieux, surtout dans une circonstance où il n'avoit aucun compte à rendre, où il n'y avoit point de commissaires nommés pour vérifier toutes ces dépouilles, où il étoit, à la lettre, juge et partie. Ils assurent, malgré toutes les objections de cet *honnête homme*, que c'est bien certainement de l'époque de ses missions que date sa fortune qui est maintenant bien assurée, sans être toute ostensible, et qu'il est de notoriété publique dans son pays qu'avant son admission dans la convention, il étoit, dans toute la force du mot, *un très-pauvre hère*. Ils ajoutent que cet *homme de bien*, attendu que toute bonne action mérite récompense,

a bien pu se récompenser, par lui-même, d'avoir montré tant d'humanité, d'avoir multiplié les prisons, d'y avoir entassé, le tout *pour les sauver*, des milliers de *contre-révolutionnaires* des deux sexes, dont un assez bon nombre a été guillotiné, sans que cet innocent se soit encore douté comment cela s'est pu faire.

Lettre du premier du deuxième mois de l'an deux, moniteur du 5 du deuxième mois de l'an 2. « Nouvelles captures: d'infâmes bigots de prêtres réfractaires vivoient dans des tas de foin dans la ci-devant abbaye du Gard. Ces trois bêtes ex-moines, ont été découverts cachés, et après eux on a trouvé un trésor en terre. Trois personnes sont occupées en ce moment à compter l'or, l'argent et les assignats trouvés, tandis que les trois monstres sont allés au cachot attendre leur jugement. J'ai accepté, malgré ma fatigue, l'adjonction du département de l'Oise, où je vais me rendre, parce qu'en nettoyant ce département, je n'en trouverai que plus de moyens d'extirper le chancre cadavéreux de l'aristocratie : je tiens tous les fils; tous les jours nouvelles découvertes. »

Lettre du premier jour du deuxième mois de l'an deux, moniteur du 5, dexième mois, an 2. « Je fais disparoît e les crucifixs et les croix; et bientôt je comprendrai dans la proscription les animaux noirs appelés prêtres. Je pars pour Beauvais que je vais mettre au bouillon maigre, avant de lui faire prendre médecine. Les départemens qui sont dans mon étendue, vont s'élever à l'envi, et bientôt l'aristocratie

aux abois ne saura plus où se réfugier. La république ou la mort. »

Le premier brumaire à la société populaire de Beauvais : « Le poignard d une main, la torche de l'autre; ce que vous ne pourrez poignarder, il faut l'incendier. »

Le 2 brumaire à la société populaire de Beauvais : « Il me faut huit cents coupables; qu'ils ne croient pas m'échapper; les portes de la ville sont fermées; je ferai établir une guillotine permanente; je ferai prendre les plus fort contribuables; et lorsque vous serez las de voir guillotiner, vous nommerez les contre-révolutionnaires. »

Séance du 14 brumaire an 2. « J'ai fait arrêter les Harcour, les Les beuvron, les Faucigny. Il n'existe plus dans les églises du département de la Somme, ni plomb, ni cuivre, ni argent. »

Lettre du 8 nivôse an 2, Boulogne-sur-mer, moniteur, nivôse, an 2. « Des intrigans çà et là vexoient tous les républicains : tous ou une grande partie sont montés en charette, et l'union générale des patriotes a été l'heureux résultat de l'arrestation de ceux qui avoient voulu les diviser. Je suis comme un missionnaire républicain : je prêche par-tout l'amour de la patrie. »

Lettre, moniteur du 30 pluviôse an 2. « Il vient d'être commis un crime affreux dans la commune de Brèsles, chef-lieu dans le département de l'Oise. Le jour même où l'arbre de la liberté a été planté, des scélérats ont eu l'audace de le scier; j'ai fait arrêter les prévenus de ce crime, et les ai fait traduire devant le tribunal criminel du département de

l'Oise. » Ces malheureux sont Fortin, tourbier à Brêsles, et Devienne, aubergiste au même lieu, guillotinés à Beauvais le 6 ventôse an 2. Un troisième, tourbier au même lieu, s'est noyé dans une fosse à tourbe, pour se soustraire à l'échafaud.

Lettre du 21 ventôse an 2, moniteur du 26 ventôse an 2. « L'arrestation de nos ci-devant nobles, produit chaque jour de nouvelles découvertes. De l'énergie ! et l'heure de la mort de tous les traîtres frappe. »

Il est superflu, pour achever de démasquer ce scélérat pétri de sang et de boue, de révéler à l'indignation publique l'affreux régime qu'il avoit ordonné dans l'intérieur das prisons des départemens où il a si impunément exercé ses fureurs. Le papier ne pourroit pas supporter les détails qui m'ont été donnés, sur cet objet, par nombre de prisonniers de Liancourt, de de Chantilly, de Nointelle, de Clermont, et par les concierges de ces trois dernières prisons. Il me suffiit de dire que les malheureux prisonniers des deux sexes, et sur-tout les femmes, étoient exposés à tout ce que l'immoralité brutale et féroce peut inventer de plus outrageant pour la pudeur; qu'ils ne recevoient de mauvaise nourriture que ce qu'il falloit rigoureusement pour ne pas mourir de faim; que les injures, les invectives les plus révoltantes leur étoient prodiguées; qu'on les menaçoit à chaque instant de l'arrivée de Dumont, et des charrettes qui venoient charger chaque semaine pour le Plessis, Saint-Lazare, le Luxembourg, la conciergerie; que tous les jours, depuis le matin jusqu'à la nuit, les

prisons étoient entourées de soldats de l'armée révolutionnaire, et d'une foule de ces hommes que l'ogre-Dumont appeloit *ses braves sans-culottes*, qui crioient des injures et jettoient des pierres aux prisonniers que la curiosité ou le besoin de respirer l'air extérieur amenoient vers les barreaux des fenêtres ; qu'ils les tiroient même à coups de fusil : un d'eux à Chantilly a été grièvement blessé à l'épaule par une balle.

C'est dans les départemens de la somme et de l'Oise persécutés avec la plus étrange fureur par ce monstre en délire, qu'il faut entendre le récit de ses atrocités en tout genre : des volumes entiers n'y suffiroient pas. C'est là que pour arracher à une mort certaine un époux, une mère chérie, de jeunes femmes, de jeunes filles étoient forcées, en dissimulant leur indignation et leur dégoût, de souffrir les insupportables caresses de ce coquin, dont la présence seule est capable de flétrir la beauté. J'épargne à mes lecteurs le tableau dégoûtant d'une foule de crimes cités avec horreur dans ces deux départemens qui conserveront à jamais le souvenir de ses brigandages, de ses affreuses prostitutions et de ses inutiles et nombreuses cruautés.

Les pièces qui précédent sont irrécusables, puisque ce sont les extraits des lettres mêmes de l'ogre-Dumont publiées dans le moniteur et le bulletin des lois. Elles sont surabondantes pour prouver matériellement qu'il est un assassin, un égorgeur de dessein prémédité, un effréné buveur de sang ; que le le sang de ses nombreuses victimes entassées dans les souterrains, dans les prisons, dans les châteaux et les

églises transformés en bastilles', n'a cessé de couler que par l'heureux événement du 9 thermidor, auquel je dois moi-même la vie; qu'il a fait enlever par charretées du sein de leurs familles des milliers d'innocens, non pas pour *les sauver*, comme ce scélérat stupide a eu l'impudence de le dire, et comme quelques imbécilles renforcés l'ont répété, mais bien pour paroître, comme Lebon et Carrier, ses dignes émules, un zélé missionnaire; qu'il s'est permis la spoliation de l'*or*, del'*argent*, des *assignats et de la vaisselle plate* de la veuve du Maréchal de Biron, de l'*argenterie considérable*, *des couverts en or sans gardien*, *des malles ouvertes*, *des malles fermées de Victor Broglie*, et les deux pistolets du duc Duchatelet, comme il l'annonce lui-même dans sa lettre du 20 septembre 93, Amiens; spoliation qu'aucune loi ne pouvoit l'autoriser à faire, même quand il eût fidèlement envoyé le tout aux comités de sang qui, au pis aller, n'eûssent été que les recéleurs de ce brigand. Il n'est plus permis à l'imbécille même le plus crédule de s'abuser un instant sur le compte de ce scélérat couvert de crimes et de sang, et enrichi des dépouilles de ses victimes. Ses discours après le 9 thermidor en contradiction évidente avec ses discours et ses actions ayant cette époque, tournent à sa honte et découvrent l'imposteur et l'hypocrite devenu l'objet du mépris et de la risée publics. Tous les partis convaincus qu'un instrument usé et avili par tous les geures de bassesses et de crimes, ne peut que les couvrir d'opprobre, le repoussent avec horreur, comme on jette une ordure dans la boue. Son odieux nom devenu la

plus cruelle injure, préserte à l'idée le composé monstrueux de la sottise impudente, de la basse méchanceté, de l'avarice sanguinaire, de la scélératesse approfondie, de l'hypocrisie et de la lâcheté ; mais le masque sous lequel il tâche de se cacher, est arraché pour toujours ; le buveur de sang, le meurtrier travesti paroît dans sa hideuse nudité, les yeux rougis de sang humain, et le front marqué du sceau de l'infamie.

Louis Sauveur CHÉNIER.

DE L'IMPRIMERIE DE J. B. LOUVET.